

Produire une viande de qualité, responsable, saine et durable

INTERBEV (Interprofession de l'Élevage et de la Viande) reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, veaux, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière.

Afin d'intégrer toujours mieux les attentes de la société en matière d'élevage, de transformation et de commercialisation de la viande, les professionnels de l'ensemble de la filière se sont fédérés en février 2017 autour d'une démarche de responsabilité sociétale, appelée **Pacte Sociétal**.

Ce **Pacte Sociétal** cadre et oriente les actions engagées par tous les membres de la filière en termes :

- **de préservation de l'environnement**
- **de bien-être, de protection et de santé des animaux**
- **de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité des métiers**
- **d'alimentation de qualité, raisonnée et durable**

Dans ce cadre, INTERBEV et ses Comités Régionaux accompagnent les professionnels en mettant à leur disposition **différents outils collectifs** afin qu'ils puissent faire **évoluer leurs pratiques** dans une démarche de progrès responsable et durable.

Les professionnels de la filière Élevage et Viande sont déjà acteurs du manger mieux. En mettant en place ces outils dans leurs entreprises, ils s'engagent à aller plus loin dans une démarche d'amélioration continue.

ENVIRONNEMENT

CAP'2ER® : un outil d'évaluation multicritère

CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants) a pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants en visant à :



- sensibiliser à la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux ;
- mesurer l'empreinte environnementale des produits (lait, viande) ;
- situer les exploitations par rapport à des références ;
- créer un observatoire national des pratiques ;
- faire le lien entre les performances environnementales, techniques et économiques ;
- identifier les marges de progrès et améliorer l'empreinte des exploitations tout en assurant leur pérennité.

Ces diagnostics sont réalisés par les techniciens de coopératives, d'organisations de conseil en élevage ou encore de chambres d'agriculture. CAP'2ER® est aujourd'hui déployé dans les élevages bovins lait et viande et est en cours de construction pour les espèces ovines et caprines.

BIOTEX : un outil pour évaluer la biodiversité et améliorer les pratiques

BIOTEX est un outil d'évaluation construit pour les éleveurs et les techniciens afin de mettre en évidence les éléments paysagers (linéaires de haies, surfaces de parcelles, prairies, etc.) et les pratiques agricoles favorables pour la biodiversité (chargement animal, dates de fauches, apports de fertilisants, choix des variétés, etc.). Cet outil est disponible pour les éleveurs ou les collectifs d'éleveurs sur le site de l'Institut de l'élevage.



Credits photo : Guillaume Gautier



BIEN-ÊTRE, PROTECTION & SANTÉ DES ANIMAUX

BOVIWELL : l'outil d'évaluation du bien être des bovins en élevage



Co-construit avec les acteurs économiques et des experts scientifiques, Boviwell propose une évaluation du bien-être des bovins réalisée par un technicien de coopérative, d'organisation de conseil en élevage ou encore de chambre d'agriculture, préalablement formé à l'outil. L'évaluation se déroule en 3 étapes :

- 1. Un entretien avec l'éleveur.** Il y détaille sa vision des attentes sociétales, les caractéristiques de son exploitation et ses résultats liés au bien-être animal.
- 2. Des observations sur les animaux et leur environnement** selon un protocole adapté du référentiel européen *Welfare Quality*.
- 3. Le conseil.** L'outil attribue une note globale à l'exploitation, une note de bien-être pour chaque catégorie animale présente sur l'exploitation et une note pour chacune des « 5 libertés fondamentales des animaux ». La présentation des résultats permet à l'éleveur de se comparer non seulement à des références mais également aux autres éleveurs ayant réalisé l'évaluation.

Au-delà de la note, l'évaluation fait également ressortir les meilleures pratiques ainsi que les pistes de progrès qui peuvent donner lieu à la construction d'un plan d'actions pour l'éleveur.

L'objectif de la filière bovine est d'intégrer un résultat pour l'exploitation à minima Supérieur (niveau 3 sur 4) dans le cahier des charges du Label Rouge gros bovins. L'enjeu : toujours mieux répondre aux attentes sociétales en intégrant des garanties supplémentaires à un Label connu et reconnu par les consommateurs au travers d'un cahier des charges public et d'une démarche certifiée.

BoviWell a été construit en concertation avec la filière laitière qui l'utilise également. Des démarches similaires sont menées par les filières veaux de boucherie et ovine.

La charte interprofessionnelle veaux

En 2015, INTERBEV Veaux a lancé une campagne de sensibilisation impliquant tous les acteurs de la filière : éleveurs, vétérinaires, firmes intégratrices, groupements de producteurs, techniciens intervenants dans les élevages. Cette action s'est matérialisée par une charte interprofessionnelle dont les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter les bonnes pratiques et diminuer l'usage des antibiotiques. Plus de 70 % des éleveurs y souscrivent en 2019.





Le diagnostic du bien-être et de la protection animale pour le transport et la mise en marché

Le transport d'animaux vivants est une activité essentielle au maintien des équilibres socio-économiques de la filière : pérennisation de l'élevage dans certains terroirs, viabilité des abattoirs dans les zones de faible production... Cette étape se révèle particulièrement sensible pour le bien-être et la protection des animaux, qui se retrouvent confrontés à un environnement, des congénères et des opérateurs inconnus. Le chargement et le déchargement peuvent provoquer un stress important chez certains animaux peu habitués aux manipulations.

Les professionnels se sont engagés depuis plusieurs décennies à améliorer le confort des animaux durant leurs déplacements. Pour aller plus loin, les fédérations de transport et de mise en marché ont élaboré un « *diagnostic interprofessionnel de la protection animale en centre de rassemblement* » (centres d'allotement, centres de tri, foires, marchés aux bestiaux).

Il est téléchargeable sur le site interbev.fr. Une adaptation pour les veaux et les ovins est prévue à court terme.



JUSTE RÉMUNÉRATION & ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Développement de la contractualisation

Conformément aux plans de filière publiés en 2017, chaque section a travaillé sur un guide de bonnes pratiques pour favoriser le développement des contrats tout au long de la chaîne. Ils sécurisent les relations commerciales, donnent de la visibilité aux acteurs et favorisent la juste rémunération des producteurs grâce à la prise en compte d'indicateurs de coûts de production, sur lesquels un travail a été mené pour définir une méthodologie de calcul.

Le principe reste celui de la contractualisation volontaire.

La filière Veaux a mis à jour en 2018 le contrat type qui établit les relations entre les entreprises d'intégration et les éleveurs, qui a été homologué en novembre 2019 par arrêté ministériel. Tous les contrats individuels proposés par les entreprises aux éleveurs doivent se conformer au contrat homologué.

Une méthode interprofessionnelle de calcul des coûts de production

En parallèle de ces guides, les sections ont élaboré divers indicateurs de coûts de production, qui garantissent une juste rémunération des producteurs et des indicateurs de marché.

Bovins : validation en section bovine d'une méthode de calcul des prix de revient qui a fait l'objet d'un accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019.

Veaux : publication des charges de production et de la rémunération moyenne des éleveurs.



Nous suivre



interbev.fr
la-viande.fr
naturellement-flexitariens.fr

